

LIVRET D'ACCUEIL



KOHO SHIATSU 29

Organisme de formation
Thrace sécurité formation

Sommaire

● mot de bienvenue		p.3
● présentation de l'Organisme de Formation		p.4
● équipe pédagogique		p.6
● le Shiatsu		p.8
● conditions générales Shiatsu		p.9
● dossier d'inscription Shiatsu		p.18
- fiche d'inscription		
- fiche de synthèse		p.19
- fiche administrative	p.20	
- adhésion FFST		p.21
- règlement intérieur	p.22	
- convention Shiatsu	p.27	
- code de déontologie de la FFST		p.30
- droit à l'image		p.32
- autorisation coordonnées		p.34
- non divulgation des documents		p.35

Mot de bienvenue

L'Organisme de Formation – Thrace sécurité Formation vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre Centre de Formation.

Nous vous souhaitons, la bienvenue, vous qui souhaitez nous rejoindre, et nous remercions les stagiaires en cours de formation qui continuent à nous faire confiance.

Vous trouverez au fil de ces pages, tous les renseignements dont vous aurez besoin, pour finaliser votre choix.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous auriez besoin.

En espérant, vous retrouver prochainement au sein de notre Organisme de Formation.

Christophe MOUNIER

Responsable administratif et pédagogique

Présentation de l'organisme de formation

Thrace sécurité Formation est un Organisme de Formation en Shiatsu et en sécurité.

Cet Organisme a été créé en 2015 à l'initiative de Christophe MOUNIER.

Il répond aux normes administratives en vigueur :

SIRET : 813 545 803 00021

code APE : 8559A

numéro d'Agrément (NDA) : 53 29 08856 29

DATADOCK

QUALIOPi : FR075726-1

l'OF souscrit aux règles de bonne conduite européennes en matière de respect des données recueillies dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)



L'Organisme de Formation est, accrédité par la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST).



Il est de ce fait :

- Signataire d'un code de déontologie
- signataire d'une charte d'éthique fédérale
- signataire d'une charte des formateurs
- signataire d'une charte des examinateurs

Un enregistrement au Registre Spécifiques (RS) est en vigueur, pour l'obtention du titre de mettre en pratique un shiatsu traditionnel dans son activité professionnelle. Réservé au masseur, profession médicale et paramédicale.

La philosophie de l'organisme de Formation repose sur un pilier qualitatif. En effet un choix pédagogique a été posé, à savoir des promotions restreintes de stagiaires, ceci afin d'offrir un maximum de suivis individuels aux apprenants.

La formation a lieu à GOUESNOU chez Lalouer Boucher au RDC. Nous disposons d'un grand parking, d'une salle de formation avec tatami de 40 m² c'est-à-dire de conditions matérielles exceptionnelles pour la pratique du Shiatsu.

Accessibilité pour les personnes handicapées, les cours sont adaptés en fonction de l'handicap nous contacter au 06 60 98 69 83



Equipe pédagogique

L'ensemble des formateurs est issu des milieux médical, paramédical et/ou énergétique et/ou sportif. Tous ont une longue expérience de la prise en soin, mais aussi dans le domaine formatif.



Christophe MOUNIER : Responsable Pédagogique et administratif ; Formateur en Shiatsu FFST ; Formateur en Anatomie-Physiologie ; Chargé de cours MTC, Shiatsu et Anatomie-Physiologie. Instructeur KRAV MAGA



Paulo SIMOES : Infirmier ; Pompier volontaire ; Coutelier ; Assistant Shiatsu ; Formateur en Anatomie-Physiologie



Xavier BOURVON : Infirmier ; Pompier volontaire ; Assistant Shiatsu ; Formateur en Anatomie-Physiologie. Hypnose ; Moniteur KRAV MAGA



John PAPAZIAN : Ancien militaire ; Assistant Shiatsu ;
Pratiquant de KRAV MAGA



Caroline CLOAREC : Professeur de Chant ; Assistant Shiatsu
; Pratiquant de Chi nei tsang



Grégory LUCAS : Ancien militaire ; Assistant Shiatsu ;
Pratiquant de KRAV MAGA

Les intervenants de l'école de shiatsu Carry le rouet, Fayence.



Mathieu VERNET : Responsable Pédagogique et administratif de
l'ESBR; Masseur kinésithérapeute ; Formateur en Shiatsu FFST ;
Formateur en Anatomie-Physiologie ; Chargé de cours MTC,
Shiatsu et Anatomie-Physiologie ; Médecines des ventouses,
hypnose et magnétisme. Enseignant en Viet vo dao.



Delphine VERNET : Responsable Pédagogique et administratif de
l'ESBR; Masseur kinésithérapeute ; Formatrice en Shiatsu FFST ;
Formateur en Anatomie-Physiologie ; Chargé de cours MTC,
Shiatsu et Anatomie-Physiologie. Médecines des ventouses



Fabrice SPRINGINSFELD : Ingénieur de recherche en physique
chimie; Formateur en Shiatsu FFST ; Formateur en Anatomie-
Physiologie ; Chargé de cours MTC, Shiatsu et Anatomie-
Physiologie. Pratiquant de Ninjutsu

Le Shiatsu n'est ni un massage, ni une idéologie, ni une médecine au sens occidental du terme, mais une discipline traditionnelle de prévention et de bien-être-santé, une hygiène de vie.

C'est une méthode globale efficace qui tient compte de l'individu dans son intégralité en agissant à la fois sur le physique, le psychisme et l'émotionnel.

Le Shiatsu est un outil d'aide et d'accompagnement de la personne contribuant à son mieux-être et à l'amélioration de sa santé.

Le Shiatsu est une des huit approches alternatives désignées, dans la résolution A4-0075/97 du Parlement européen votée le 29 mai 1997, comme « médecine non conventionnelle digne d'intérêt »

Ses bienfaits

Le Shiatsu contribue :

- à soulager les tensions physiques et psychiques,
- aide rétablir la circulation de l'énergie dans les méridiens d'acupuncture qui parcourent le corps pour améliorer l'état de la personne,
- à réduire les effets du stress et ses conséquences (migraine, tensions, douleurs...),
- au renforcement du système immunitaire.

En entreprise, le Shiatsu aide à la prévention des Risques Psychosociaux et des Troubles Musculo-squelettiques.

En cas de longues maladies (Cancer, Sclérose en plaques, Fibromyalgie, Parkinson...) le Shiatsu accompagne de plus en plus l'individu comme soin de support (douleurs, effets secondaires médicamenteux...).

La séance

La séance dure entre 20 mn et 1 heure. Le Shiatsu se reçoit traditionnellement au sol, habillé de vêtements souples mais aussi sur table ou sur chaise. Le praticien en Shiatsu travaille sur l'ensemble du corps combinant appuis lents et profonds, pressions avec les pouces et les paumes et étirements.

Pour qui ?

Le Shiatsu s'adresse à tous ceux, quel que soit leur âge, désirant maintenir ou développer un niveau optimal de bien-être, physique, psychique et émotionnel. En cas de pathologie, un avis médical doit être demandé.

Conditions Générales - Shiatsu

- **Titre :** formation en Shiatsu.
- **Besoin :** permettre aux personnes qui le désirent, l'acquisition d'une pratique et d'une connaissance très approfondie du Shiatsu et de la Médecine Traditionnelle Chinoise.
- **Objectif :** à l'issue de cette formation, les stagiaires auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que des principes régissant la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC). Elles seront capables d'effectuer une séance complète de Shiatsu à visée de bien-être-santé et/ou thérapeutique et/ou de prévention.
- **Nombre d'étudiants :** minimum 4, maximum 20 par promotion.
- **Prérequis :** aucun.
- **Conditions d'admission :**
 - entretien ou prise de contact avec le responsable de l'Organisme de Formation,
 - le dossier complet d'inscription doit parvenir au moins 1 semaine avant le début de la formation (année 1, et stagiaires venant d'un autre Organisme de Formation). Pour les autres années, la convention doit parvenir au plus tard le 15 septembre.
 - les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers.
- **Suivi pédagogique :**
 - un livret pédagogique est remis en début de formation, il suit le stagiaire pendant tout son parcours jusqu'à la Certification Professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention délivrée sous l'autorité de la FFST,
 - les formateurs assurent le suivi des cours par mail,
 - une place importante est donnée pour la direction du mémoire et des études de cas au cours des années 2 et 3 (formation de 510 h sur un minimum de 3 ans).
- **Evaluations :**
 - années 1 et 2 : 1 évaluation théorique écrite de 20 minutes à chaque séminaire et 1 examen de fin d'année pratique et théorique en juin devant un jury de 3 personnes pouvant être extérieures à l'Organisme de Formation (note moyenne minimale : 12 / 20) Les évaluations se font en interne au sein de L'Organisme de Formation.
 - année 1 : un travail maison est demandé.
 - année 2 : préparation d'un exercice à présenter devant le groupe. Préparation des cas clinique
 - année 3 : évaluation théorique écrite en juin sous forme de synthèse. A partir d'un cas clinique, il faut décrire un rappel anatomique, un rappel en énergétique orientale et une proposition de prise en charge. Evaluation en interne.

Passage de la certification professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention, avec épreuve pratique devant un jury (note minimale : 68 / 80), et évaluation écrite et soutenance d'un mémoire et des études de cas devant un autre jury (note minimale : 14 / 20). En cas d'échec à une épreuve, la note reste acquise. 2 sessions par an : décembre et juin au sein de la FFST à Paris (se reporter au livret de formation de la FFST sur www.ffst.fr).

tous niveaux : pour pouvoir être inscrit à la Certification Professionnelle de la FFST, tous les stagiaires doivent faire un minimum de 150 pratiques en dehors de la formation. Toutes ces pratiques font l'objet d'un compte rendu écrit obligatoire (2 pages en année 1 ; 4 pages en année 2 ; 5 pages en année 3). Tous les comptes rendus sont lus, corrigés et validés par le formateur. A défaut de compte rendu, la séance n'est pas validée.

- **Conformité** : afin de respecter la législation, un certain nombre de documents sont inclus dans le dossier d'inscription (règlement intérieur, droit à l'image, ...). Il est demandé aux stagiaires de signer la feuille d'émargement par demi-journée à chaque cours.
- **Démarche qualité** : à l'issue de chaque année, chaque stagiaire remplit une fiche d'évaluation de la formation. Il en sera de même, lorsque l'Organisme de Formation accueillera un intervenant externe.
- **Lieu des cours** : 1705 route de bourg blanc 29850 GOUESNOU

Itinéraire :

- en venant de la N12/E50
- prendre sortie en direction de D67/PRAT PIP/ GOUESNOU/ GUIPAVAS/AÉROPORT
- Au rond-point, prendre la 2nde sortie: D67 en direction de :GOUESNOU
- Au rond-point, prendre la 3ème sortie: D13
- Au rond-point, Route de Saint-Renan, prendre la 2nde sortie: D13 Sortie de Gouesnou
- continuer sur D13 en direction de bourg blanc lannilis
- Arrivée: Gouesnou, Route de Bourg Blanc chez LALOUER BOUCHER, locaux au RDC



Si problème : 06 60 98 69 83

- **Matériel pédagogique** :

- supports de cours délivrés à chaque we de formation
- mannequin d'acupuncture, squelette, planches.
- cours théoriques faits par oral
- démonstration de la pratique.
- jeux de rôles

- **Matériel à prévoir :**

- de quoi prendre des notes
- un cahier petit format
- crayons de couleurs et/ou feutres
- tenue souple, type jogging
- petits coussins
- une couverture légère type polaire
- une tasse pour les pauses thé (on évite les gobelets jetables), un petit encas, de l'eau
- repas du midi (nous mettons à la disposition des stagiaires, un four à micro-ondes)
- un masque

- **Horaires des cours :**

9 h 00 – 12 h et 14 h – 17 h 00. Précision importante : les cours commencent à l'heure, donc il est demandé d'arriver un peu en avance.
Les horaires peuvent être modifiés exceptionnellement par un des formateurs.

En cas d'absence, merci de prévenir l'Organisme de Formation quelques jours avant. Les retards ou départs prématurés et répétés feront l'objet d'un retrait d'une ou plusieurs heure(s).

- **Matinée découverte du Shiatsu et de l'Organisme de Formation :**

De 09h à 13 h, lors d'un stage un dimanche.

Au cours de cette matinée, nous proposons des exercices énergétiques, une rencontre avec les stagiaires en cours de formation, et une séance de Shiatsu est proposée. Cette matinée coute 50 euros et est sans engagement.

Afin d'optimiser l'organisation de cette matinée, il est demandé de s'inscrire au préalable.

- **Nombre d'heures :**

Année	Nombres d'heures	Nombres de jours
1	162	18
2	180	20
3	162	18
	Total 504 heures	

A noter que dans le cadre de la formation, 50 heures sur les 504 peuvent être comptabilisées, pour des stages hors Centre de Formation, et validées par le

Comité Pédagogique de la FFST. Ces heures sont inscrites sur le Livret Pédagogique.

De même, les participations à des salons ou autres manifestations, sous condition d'un encadrement par un formateur, peuvent être validées.

Les stagiaires à partir du niveau 2 peuvent assister à tous les cours qu'ils souhaitent sur le ou les niveaux inférieurs, sans majoration de prix.

Travail personnel : minimum 250 h

- **Dates :** se reporter à la convention en fin de dossier.

- **Prix :**

Le prix indiqué correspond à l'ensemble des cours y compris en général certaines interventions extérieures.

Certains stages proposés avec des intervenants de renom ne font pas partie du prix indiqué, dans ce cas le prix est indiqué dans la rubrique « stages » sur le site de l'Organisme de Formation, et ils n'ont pas un caractère obligatoire de participation.

Pour les stagiaires en autofinancement, il y a possibilité de régler les cours en 1 ou 9 chèques. **Joindre tous les chèques lors du premier séminaire** à l'ordre de **Thrace Sécurité Formation**.

Ils seront débités :

En octobre, pour le règlement en 1 fois.

A chaque séminaire à partir d'octobre à juin pour le règlement en 9 fois.

En cas de choix de règlement en espèces, **joindre les chèques lors de l'inscription** et ceux-ci seront remis à chaque cours contre le règlement en espèces.

Remarque : le règlement en 9 fois, n'est en aucun cas un règlement par cours.

Aucun remboursement en cas d'absence à un ou plusieurs cours ne sera fait.

Une facture peut être fournie sur demande.

En cas de financement par un organisme financeur (dossier établi au cas par cas), il y a une majoration du prix de la formation de 40 %.

Année	Autofinancement	Organisme financeur
1	2250,00 € TTC	2700,00 € TTC

2	2000,00 € TTC	2700,00 € TTC
3	1800,00 € TTC	2700,00 € TTC
Repassage d'examen	450,00 €. TTC	

(*) Remarque : les stagiaires ayant échoué à l'examen de juin, et désirant se représenter à l'examen de décembre, devront s'acquitter du complément de prix, soit **450,00 €**.

Au prix des cours, il faut ajouter **70,00 €** par an d'adhésion obligatoire à la FFST, dès la première année. L'inscription se fait en ligne, la fiche explicative incluse dans le dossier d'admission et en payant en ligne. Fournir un justificatif de licence. (La loi précise qu'une adhésion est un acte volontaire, comportant obligatoirement la signature ayant valeur pour acceptation).

Et l'inscription à l'examen de fin d'année, rajouter **80,00 €**, qui sert à indemniser les jurys d'évaluation.

- **Renoncement et remboursement :**

Toute année commencée est due dans sa totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf raison médicale importante (un justificatif médical est à fournir obligatoirement) **il sera retenu une somme forfaitaire de 500 euros** sur le prorata des we restant.

- **Séances pédagogiques :**

Dans le cadre de la formation, et ceci dans un but pédagogique, il est demandé aux stagiaires de recevoir 9 séances pendant les 3 ans, avec un minimum de 4 à la fin de la 2^{ème} année, par au moins 3 spécialistes et/ou formateurs accrédités FFST. Le maximum est fixé à 3 séances par prestataire. Pour information les formateurs principaux de l'Organisme de Formation, se sont engagés à établir un tarif préférentiel pour les stagiaires FFST: 45,00 €.

- **Prévention et Secours Civiques 1^{er} degré (PSC 1) :**

Environ 60,00 € (obligatoire avant juin pour que la 1^{ère} année soit validée par la FFST).
Chaque stagiaire organise sa propre formation

Il est possible que cette formation soit prise en charge par l'employeur (secouristes du travail). Se renseigner auprès de son employeur. L'attestation est valable 5 ans. Ne sont plus valables : BNS, AFPS.

Contenu :

L'ensemble du contenu est en conformité avec le programme de formation établi par la FFST (consultable sur : www.ffst.fr).

Théorie et pratique par Année

Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'école - l'appareil musculo squelettique: colonne vertébrale les dorsaux les propriétés des muscles le cou, les épaules le bassin, fessier, abdos les bras, les mains les jambes, les pieds - le système Yin – Yang - le concept de l'Énergie (Ki ou Qi), les différentes formes du Qi (Wei Qi etc.) - les saisons et les 5 Mouvements ou Éléments, cycles d'engendrement et de contrôle - trajets et localisation des méridiens principaux - fonctions principales des organes et entrailles - l'horloge circadienne et la règle midi minuit - le système des Trois Foyers - les points Shu dus dos - les points d'alarme points Mu - les 6 grands méridien les pouls Yin-Yang initiation au toucher par la santé initiation au massage thaïlandais le shiatsu du visage examen de fin d'année
Année 2	<ul style="list-style-type: none"> - Anat/physio: Le système digestif le système tégumentaire Le Foie le Système respiratoire Le Pancréas Le système Rénal/Urinaire - pouls de saison - Le Yin/ Yang - La morphogénèse - les 6 grands méridiens - Zang Fu - détoxification de la peau - ouvrir les portes et chasser les vents

	<ul style="list-style-type: none"> - cycles de dysfonctionnement - les points d'assentiments (points Shu ou Yu du dos), - les points d'alarme (points Mu ou Bo) - les différents éléments du bilan énergétique selon le style pratiqué - les causes des maladies (internes, externes etc.) - Initiation au Bol chantant - examen de fin d'année
Année 3	<p>- Anat/physio:</p> <p>Le système nerveux Hématologie Système cardio-vasculaire Système endocrinien Système reproducteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - les huit principes fondamentaux et les quatre polarités - les 5 substances fondamentales - symptomatologie courante (dos, arthrose, insomnie, allergie... etc.) - les Entités Viscérales (les Shen, principes spirituels) - les Grands Méridiens (ou Méridiens Climatiques) - les points Shu antiques ou de saisons - les Merveilleux Vaisseaux - Les moxas - etc... <p>-Examen de fin d'année</p>

Remarque 1 : Les stagiaires qui en fin de 3 ème année ne sont pas prêts pour passer la Certification Professionnelle, ont la possibilité de faire 1 ou plusieurs année(s) supplémentaire(s).

Remarque 2 : en général, 1 ou 2 fois par an, toutes les promotions sont réunies pour participer à des salons ou manifestations, afin d'effectuer des séances de Shiatsu sur les personnes présentes.

Remarque 3 : chaque stagiaire à partir du niveau 2 a la possibilité d'assister gratuitement à tous les cours des niveaux inférieurs, pour éventuellement retravailler un cours mal compris

Renseignements / Inscriptions :

christophe MOUNIER 17 rue degas 29820 GUILERS
kohoshiatsu29@gmail.com ou
thracesecuriteformation@gmail.com
www.shiatsu-breizh.com
tel : 06 60 98 69 83

Dossier d'inscription Shiatsu

- Dossier à envoyer **complet, au moins 2 semaines** avant le début de la formation (nouveaux stagiaires), ou au plus tard le 15 septembre (stagiaires en cours de formation) à :

christophe MOUNIER
17 rue degas 29820 GUILERS
thracesecuriteformation@gmail.com

- Le dossier comprend :
 - une fiche administrative
 - une fiche de synthèse
 - une fiche d'inscription en ligne à la FFST
 - un code de déontologie de la FFST
 - un règlement intérieur
 - un extrait n°3 de casier judiciaire
 - une attestation de Responsabilité Civile
 - un droit à l'image
 - une autorisation des transmettre les coordonnées
 - une attestation de non divulgation des documents remis
 - une convention à envoyer en double exemplaire (triple en cas de financement par un organisme)
 - le règlement des cours par chèque(s)
- Pour les stagiaires des années 2 et 3, et déjà stagiaires de l'Organisme de Formation, ne fournir que :
 - la convention en double (ou triple) exemplaire pour l'année en cours
 - le règlement des cours par chèque(s)
 - une fiche de ré-adhésion à la FFST
- Pour les stagiaires venant d'un autre Organisme de Formation, y ajouter :
 - photocopie licence(s) FFST antérieure(s)
 - une fiche de ré-adhésion à la FFST
 - photocopies livret pédagogique ou tous les documents justifiants la formation (nombre d'heures, certificats, pour les stagiaires venant d'un Centre de Formation non FFST).
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Les stagiaires sont invités à garder un double de ce dossier.
- Merci d'écrire très lisiblement.

FICHE DE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS

- **Année 1 (nouveaux stagiaires)**

- fiche administrative
- règlement intérieur paraphé à chaque page et signé en dernière page
- convention en double exemplaire paraphée à chaque page et datée et signée en dernière page
- droit à l'image
- autorisation de transmettre les coordonnées
- non divulgation des documents
- code de déontologie FFST daté et signé
- fiche d'adhésion en ligne à la FFST
- Règlement des cours (chèques)
- extrait n° 3 du Casier Judiciaire
- attestation de Responsabilité Civile

- **Stagiaires en cours de formation au sein de l'Organisme de Formation (Année 2, 3)**

- convention en double exemplaire paraphée à chaque page et datée et signée en dernière page
- fiche de ré-adhésion à la FFST
- règlement des cours (chèques)

- **Stagiaires issus d'un autre Organisme de Formation accrédité FFST**

- toutes les pièces niveau 1
- photocopies licences antérieures FFST
- photocopies livret pédagogique FFST

- **Stagiaires issus d'un Organisme de Formation hors FFST**

- toutes les pièces niveau 1
- tous les documents justificatifs de la formation antérieure

Merci de cocher les cases

FICHE ADMINISTRATIVE

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : **Profession :**

Niveau d'étude :

Adresse :

Tel : **Portable :**

Mail : @

Connaissances en Shiatsu : oui non ; si oui niveau et formateur FFST (ou autre) :

Bases en Anatomie – Physiologie : oui non ; si oui niveau :

Discipline Energétique et niveau :

Règlement :

Année	1 fois	9 fois
1	2250,00€	250,00€ x 9
2	2000,00€	200,00€ x 10
3	1800,00€	200,00€ x 9
Repassage examen en décembre	450,00€	

Quel que soit le type de règlement choisi, je joins le(s) chèque(s) lors de l'inscription.

règlement en espèces règlement par un organisme de financement (voir tarif spécifique)

Fait à : Le :

Signature :

ADHESION FFST ou renouvellement

L'inscription est obligatoire et se fait en ligne, compter 60 euros.

www.espace-adherent-ffst.fr

Fournir un justificatif de licence FFST

Procédure :

Aller sur créer un compte, cliquer sur « s'inscrire »

Créer un compte

Créer un compte

Créez votre compte Adhèrent FFST en choisissant un identifiant unique et un mot de passe fort.

INFORMATIONS DU COMPTE

IDENTIFIANT (OBLIGATOIRE)

ADRESSE E-MAIL (OBLIGATOIRE)

DÉFINISSEZ VOTRE MOT DE PASSE (OBLIGATOIRE)

INFORMATIONS SUR LE PROFIL

STATUT *

Stagiaire

Statut à la date d'inscription

Centre de formation : Si vous créez une inscription de 'Centre de formation', choisir ici le statut 'Centre de formation'

NB / Personnes : Ce statut évoluera avec votre parcours : Stagiaire -> Praticien -> Praticien-Formateur, et sera mis à jour par le Gestionnaire de la Plateforme

CIVILITÉ *

MADAME MONSIEUR

PRÉNOM *

Format : Majuscule pour la première lettre

Exemple : Jean

NOM *

Nom propre

- si Personne : Nom de famille

- ou si Centre de Formation : Nom du Centre de Formation

Format : Majuscule pour la première lettre

Exemple : Dupont

Exemple : École ESTC

DATE DE NAISSANCE *

CONFIDENTIALITÉ - CGU - CGV *

 J'accepte la Politique de Confidentialité, les CGU et les CGV.

[En savoir plus : Politique de confidentialité, CGU, CGV](#)

CODE DE SÉCURITÉ *

Recopier le code de sécurité, disponible sur la page [Code de sécurité](#)

Créer

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objectif de formaliser les relations entre tous les usagers (formateurs et stagiaires) de l'Organisme de Formation thrace sécurité formation.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES (OBLIGATIONS FEDERALES)

Article 1er: adhésion à la FFST

L'Organisme de Formation est adhérent à la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST), de ce fait tous les Stagiaires doivent y adhérer.

L'adhésion se fait en remplissant la fiche, et en y joignant le chèque. Toutes les fiches d'adhésion sont envoyées à la FFST par l'Organisme de Formation, qui recevra les licences, et les remettra aux stagiaires.

L'adhésion à la FFST oblige les formateurs et les stagiaires à se conformer en tous points sans aucune exception, au Code de Déontologie de la FFST. Ce Code est remis avec le dossier d'inscription. Une copie datée, signée et portant la mention « lu et approuvé » reste dans le dossier de chaque stagiaire.

Cette adhésion inclue un volet assurance qui couvre les stagiaires pour les trajets pour venir en formation, pour tout incident survenant pendant un cours.

Article 2 : livret pédagogique / livret de formation

Chaque stagiaire se voit remettre en début de formation un livret pédagogique personnel.

Le livret de formation est en ligne sur le site de la FFST ; il n'y a pas de version papier. Toutefois si des modifications sont apportées par le comité pédagogique de la FFST, le responsable de l'Organisme de Formation est avisé et informe les stagiaires qui devront bien sûr s'y conformer.

A noter que c'est le programme de l'année en cours qui fait référence pour la certification, et non celui de l'année d'entrée en formation.

Article 3 : premiers secours

Chaque stagiaire doit fournir au responsable de l'Organisme de Formation une photocopie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC 1) de moins de 5 ans avant la fin de la 1^{ère} année de formation. Il appartient à chacun de s'inscrire auprès d'un organisme accrédité par le Ministère de l'Intérieur (Pompiers, Croix rouge, Maîtres-Nageurs – Sauveteurs, Secouristes du Travail, ...). Certaines professions ont une dispense (cf. livret de formation de la FFST).

CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : respect du droit à l'image et à la vie privée

§ 1 : l'Organisme de Formation peut utiliser des outils audiovisuels pour photographier ou filmer des séances ou des activités. Un droit à l'image est inclus dans le dossier d'inscription. Chacun est libre de le refuser, et il sera tenu compte de l'éventuel refus.

§ 2 : il est demandé à chaque stagiaire dans le dossier d'inscription, l'autorisation ou non de transmettre ses coordonnées personnelles aux autres stagiaires de l'Organisme de Formation (toutes promotions confondues).

Article 2 : admission

§ 1 : la formation ne nécessite pas de prérequis. L'admission est prononcée après entretien ou contact avec le responsable de l'organisme de formation, et réception complète du dossier d'inscription. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

§ 2 : toute personne ayant eu une condamnation ne peut prétendre à intégrer la formation Shiatsu. Un extrait n°3 du casier judiciaire est à fournir avec le dossier d'inscription.

§ 3 : un test de connaissance sera effectué le premier jour de séminaire ou envoyé sous forme google form avant le début de la formation.

Article 3 : lieu de la formation et respect des locaux

§ 1 : la formation a normalement lieu au 1705 route de bourg blanc 29850 GOUESNOU, cependant l'Organisme de Formation peut être présent sur des manifestations, salons ou autres. Dans tous les cas, les conditions du présent règlement intérieur s'appliquent à tous les

participants. Les stagiaires seront prévenus des modifications de lieu au moins 2 semaines avant l'évènement de façon à pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires.

§ 2 : en cas de dégradation d'un lieu ou d'un matériel s'y trouvant, la remise en état ou le remplacement du matériel incombe à la personne responsable. Tous les stagiaires de l'Organisme de Formation doivent vérifier auprès de leur Compagnie d'Assurance qu'ils sont couverts par une Responsabilité Civile (à fournir avec le dossier d'inscription).

Article 4 : dates et horaires de formation

§ 1 : les dates de formation sont données dès la fin de chaque année scolaire. Elles sont inscrites dans la convention signée avec chaque stagiaire.

§ 2 : aucune modification de date demandée par un ou plusieurs stagiaire(s) n'est prise en compte.

§ 3 : les formateurs ont la capacité de modifier le calendrier annuel (exemple absence du formateur pour raison médicale ou conditions climatiques). Si celui-ci ne peut être remplacé, une autre date sera proposée aux stagiaires.

§ 4 : les cours débutent à 9 h 30 précises et se terminent à 17 h 30. Une heure de pause est prévue à 13 h. Il appartient aux stagiaires d'être présents et d'être installés avant le début du cours du matin et de l'après-midi. Exceptionnellement, les horaires pourront être modifiés par le formateur.

§ 5 : en cas de retards répétés, le quota d'heures normalement validé, sera imputé du temps de retard. Un courrier sera adressé au stagiaire pour lui signifier les heures invalidées.

§ 6 : tout stagiaire absent doit prévenir le responsable de l'Organisme de Formation dans les meilleurs délais.

§ 7 : en cas d'absence, aucun cours de substitution ne sera proposé ; il appartient au stagiaire de récupérer le cours auprès d'un autre stagiaire. Le formateur pourra demander de prouver que le cours a bien été récupéré, et ne sera en aucun cas responsable si une question d'examen porte sur ce cours non rattrapé.

§ 8 : les stagiaires ont l'obligation de signer par demi-journées une feuille d'émargement. Ce document est le seul à faire foi du nombre d'heures annuel. Ce calcul permet ou non la validation de l'année. En cas de plus d'1/3 d'absences à la formation, l'année ne sera pas validée quelques soient les résultats des différents examens (théorie et/ou pratique).

Article 5 : Pratiques en dehors du lieu de formation

§ 1 : Lors des manifestations pendant lesquelles l'institut de formation sera représentée, les stagiaires bénévoles venant de leur plein grés sont responsable d'eux-mêmes ainsi que des dommages qu'ils pourraient engendrer à eux-mêmes ou à des tierces personnes lors des dites représentations. Ainsi, l'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de dommages physiques ou matériels causés par un stagiaire.

Article 6 : fonctionnement du groupe

§ 1 : il est demandé à chacun de respecter l'ensemble du groupe.

§ 2 : chaque stagiaire s'engage à échanger des pratiques (donner et recevoir) – lors des cours, avec tous ses collègues. Aucune restriction à ce principe n'est acceptée.

§ 3 : tous les téléphones portables sont éteints ou mis sur silence (ceux des stagiaires) pendant les cours. Ils seront consultés pendant la pause méridienne uniquement. Seul le formateur autorisera une tolérance demandée en début de cours (enfant malade par exemple).

Article 7 : documents – supports de cours

§ 1 : Un support de cours sera transmis à l'issue de chaque we de formation. Il est interdit de transmettre ces documents (cours ou vidéos) ceux-ci sont et restent la propriété exclusive de la personne les ayant créés. Les stagiaires s'engagent par leur signature (dans le dossier d'inscription) à ne transmettre aucun de ces documents à qui que ce soit, sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites en vertu du code de la propriété intellectuelle, y compris des dispositions de la loi 2006 – 961 du 1 er août 2006, relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI).

§ 2 : les stagiaires viennent en cours avec les supports de cours donnés par l'Organisme de Formation.

§ 3 : 150 pratiques maison avec compte-rendu écrit obligatoire, sont demandées pendant l'ensemble de la formation (3 ans). Les compte-rendu sont lus, commentés et validés par le formateur. C'est une condition non négociable pour se présenter à la certification professionnelle.

§ 4 : les stagiaires s'engagent à respecter l'envoi des documents, devoirs, informations, dossiers de réinscription, aux dates demandées par le formateur.

Article 8 : représentation dans et hors les locaux du Centre de Formation

Les stagiaires peuvent être amenés à faire des stages auprès d'autres Organismes de Formation. Ils sont invités à suivre les règles d'éthique et de déontologie propres à la FFST, ainsi qu'au formateur qui les accueille. Ces règles rappellent qu'ils sont des représentants de l'Organisme de Formation auquel ils sont inscrits et qu'ils doivent en conséquence être responsables des propos qu'ils tiennent de leur Organisme de Formation et des formateurs qui y enseignent.

Article 9 : hygiène des stagiaires et du matériel utilisé

§ 1 : une hygiène personnelle irréprochable est demandée à chacun pour son confort personnel, et pour le confort de tous (stagiaires, formateurs et personnes extérieures invitées) ; il en est de même pour les tapis et coussins utilisés lors des pratiques.

§ 2 : aucun bijou (montre, bracelet, bague) n'est accepté pendant les séances de pratique (sous peine de sanction lors de la certification professionnelle de spécialiste en shiatsu de prévention), et pour des raisons de confort et de sécurité.

Article 10 : conditions financières

§ 1 : elles sont détaillées dans le livret d'accueil et dans la convention signée entre le stagiaire et le responsable de l'Organisme de Formation.

§ 2 : le prix de chaque année de formation est fixé par la direction de l'Organisme de Formation. Les stagiaires sont avisés en fin d'année scolaire.

§ 3 : le règlement peut se faire en 1 fois, ou 9 fois. Il est rappelé que le règlement en plusieurs fois, n'est en aucun cas un règlement à la prestation du formateur.

§ 4 : l'inscription à l'examen FFST à un cout supplémentaire de 80 euros, qui n'est pas compris dans le tarif de la formation annuelle.

§ 5 : l'année est due dans sa totalité. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence à 1 ou plusieurs cours.

§ 6 : en cas de renoncement du stagiaire en cours d'année ou d'exclusion prononcée par le responsable de l'Organisme de Formation, il n'y aura pas de remboursement. Seule une raison médicale avérée sur justificatif, peut faire l'objet du remboursement des cours au prorata de ce qui reste à effectuer, **il sera retenue une somme forfaitaire de 500 euros** que l'organisme de formation défalquera du montant total restant.

Article 11 : 4^{ème} année et/ou échec à la certification

§ 1 : le cursus officiel défini par la FFST est de 420 heures réparties en un minimum de 3 années. A la fin de la formation, les stagiaires sont invités à se présenter à la certification professionnelle de spécialiste en shiatsu de prévention. Les stagiaires ne se sentant pas prêt pour passer la certification, ont la possibilité de se présenter ultérieurement à la date de leur choix. Toute nouvelle année supplémentaire oblige le stagiaire à respecter le présent règlement intérieur.

§ 2 : les mêmes conditions s'appliquent pour les stagiaires ayant échoué à la certification professionnelle, et qui souhaitent poursuivre.

Article 12 : sanctions

§ 1 : le non-respect de l'un ou de plusieurs articles et/ou paragraphes du règlement intérieur pourra faire l'objet de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion de l'Organisme de Formation, avec information auprès de la FFST en cas de faute particulièrement grave ou répétée. La Commission d'Ethique de la FFST pourra être saisie.

§ 2 : toute décision sera prise après entretien du stagiaire avec le collège des formateurs. Lors de cet entretien, le stagiaire peut être accompagné d'un autre stagiaire qui ne pourra

s'exprimer qu'à la demande expresse d'un des formateurs. L'accompagnant a pour rôle d'être témoin du bon déroulement de l'entretien. La notification d'exclusion, signée du responsable de l'Organisme de Formation, est envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'exclusion prononcée, le code d'accès extranet du site de l'Organisme de Formation sera immédiatement désactivé.

§ 3 : toute installation avec rémunération des actes, avant la certification professionnelle fera l'objet d'une saisine en justice par l'Organisme de Formation et/ou la FFST.

§ 4 : en cas de litige, la juridiction compétente pour se prononcer est le Tribunal d'Instance de Brest .

Le présent règlement intérieur est fait en double exemplaire, dont un est intégré au dossier personnel du stagiaire. Le deuxième exemplaire reste sa propriété.

Je soussigné.e

.....
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et en accepter les modalités.

Date :

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Paraphe (initiales) sur chaque page

Signature :

CONVENTION SHIATSU

Convention Simplifiée de Formation

Session (année scolaire) :

Année : 1 2 3 3+

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **Thrace sécurité formation** représenté par son Responsable : **Christophe MOUNIER** – 1705 route de Bourg Blanc – 29850 GOUESNOU.

SIRET : 813 545 803 00021
 code APE : 8559A
 numéro d'Agrément (NDA) : 53 29 08856 29
 DATADOCK

2) Monsieur, Madame

Adresse :

.....

.....@

Tél : Portable

.....

3) Raison Sociale de l'Organisme Financier (cachet) :

Article 1 :

L'Organisme de Formation organise l'action de formation suivante :

1) **Intitulé de la formation** : formation Shiatsu, année, en vue de l'obtention de la Certification Professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention.

2) Objectifs : à l'issue de cette formation, les personnes auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que les principes régissant la Médecine Traditionnelle Chinoise.

3) Programme : se reporter aux pages 12 à 14 du livret d'accueil.

4) Lieu : 1705 route de Bourg Blanc – 29850 GOUESNOU

5) Dates « prévisionnelles » (modifications possibles) :

cours 1: 7-8 octobre 2023 (1ère année)

14-15 octobre 2023 (2° et 3° année)

cours 2: 11-12 novembre 2023 (1ère année)

18-19 novembre 2023 (2° et 3° année)

cours 3: 2-3 décembre 2023 (1ère année)

9-10 décembre 2023 (2° et 3° année)

cours 4: 13-14 janvier 2024 (1ère année)

20-21 janvier 2024 (2° et 3° année)

cours 5: 3-4 février 2024 (1ère année)

10-11 février 2024 (2° et 3° année)

cours 6: 2-3 mars 2024 (1ère année)

9-10 mars 2024 (2° et 3e année)

cours 7: 6-7 avril 2024 (1ère année)

13-14 avril 2024 (2° année et 3° année)

cours 8: 4-5 mai 2024 (1ère année)

11-12 mai 2024 (2° et 3° année)

cours 9: 1-2 juin 2024 examen (1ère année)

8-9 juin 2024 (2° et 3° année)

cours 10: vendredi 14 juin 2023 examen 3e année FFST

15 juin 2024 (Guasha)

6) Tarifs :

Année	Autofinancement	Organisme financeur
1	2250,00 € TTC	2700,00 € TTC
2	2000,00 € TTC	2700,00 € TTC
3	1800,00 € TTC	2700,00 € TTC
Repassege d'examen	450,00 €. TTC	

7) Durée :

Année	Nombres d'heures	Nombres de jours
1	162	18
2	180	20

3	162	18
	Total 504 heures	

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le(la) stagiaire s'engage à acquitter la somme de (soumis à la TVA).

En cas de règlement par un Organisme Financier, le règlement de se fera à réception de la facture, à laquelle sera annexé un état d'épargne individuel.

Article 3 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 09 mois d'octobre 2023 à juin 2024.

Fait en double (ou triple) exemplaire, à, le

Pour l'Organisme Financier
Signature et cachet

Pour l'Organisme de Formation
Signature et cachet

Le(la) Stagiaire Signature

CODE DEONTOLOGIE FFST

Tout membre actif (Stagiaire, Spécialiste ou Formateur) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, aux Statuts, au Règlement Intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur françaises et européennes.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) concernant la formation :

Etre détenteur, dès la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.

2) concernant la pratique du Shiatsu :

- exercer son art dans le respect total de la personne traitée, tant sur les plans physique, moral et culturel.
- respecter une stricte confidentialité.
- toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.
- mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
- Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.
- fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances gratuites.

Rappelons que seul le spécialiste en Shiatsu de prévention certifié FFST, ayant un statut professionnel et une assurance, est en droit de demander des honoraires.

- garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.

Par conséquent, il doit :

- s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic,
- se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,
- s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,
- diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,
- avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.
- fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois et informer le Bureau Exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque

condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate. Dans le cas d'une condamnation grave le Bureau Exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).

La pratique du shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical.

3)

La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Bureau Exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Ethique. Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. La FFST se réserve le droit de se porter partie civile. En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom :

Prénom :

M'engage sur l'honneur et par ma signature à respecter l'intégralité de ce code de déontologie.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Nom du Responsable de l'Organisme de Formation : Christophe MOUNIER (Thrace sécurité Formation)

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE / DE LA VOIX

(Personne majeure ou mineure émancipée)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant bien entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1. **Désignation du projet audiovisuel :** dans le cadre des cours, un des formateurs de l'Organisme de Formation, peut être amené à réaliser des photos et/ou vidéos.

Nom et adresse de l'établissement : Thrace sécurité Formation – 1705 route de Bourg Blanc – 29850 GOUESNOU

2. **Modes d'exploitation envisagés.**

support	durée	étendue de la diffusion
en ligne	illimitée	site internet (www.shiatsu-breizh.com), page Facebook
illimitée	illimitée	usage uniquement interne
DVD illimitée	illimitée	cours, conférences
support papier	illimitée	articles, revues, mémoires, photocopiés de cours, plaquettes, flyers

3. **Autorisation du majeur et/ou du mineur émancipé**

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée, Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisée sous l'autorité d'un des formateurs de l'Organisme de Formation : Thrace sécurité formation.

L'enregistrement pourra avoir lieu lors des cours, manifestations organisés par Thrace sécurité formation.

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à

votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom) :
déclare être majeur(e) – mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet ci-avant :

Oui Non (cochez la case)

Fait à :

Le :

Signature du majeur ou du mineur émancipé :

AUTORISATION DE TRANSMETTRE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je soussigné.e,

Autorise, n'autorise pas (*), Christophe MOUNIER, responsable de l'Organisme de Formation THRACE SECURITE FORMATION, à transmettre mes coordonnées téléphoniques (fixe et/ou portable), ainsi que mon adresse mail, aux autres stagiaires inscrits en formation Shiatsu, toutes promotions confondues.

Cette autorisation est nécessaire, pour que les stagiaires puissent organiser des covoiturages, échanger des informations, organiser des séquences de révision en commun.

Je dégage l'Organisme de Formation, par la signature de ce document, de toute responsabilité relative à l'utilisation qui serait faite par un tiers des informations obtenues.

Fait à _____ le _____

Signature _____

(*) Rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DE NON DIVULGATION DES DOCUMENTS

Je soussigné.e

Reconnait que les documents remis par l'Organisme de Formation Thrace sécurité Formation, sont et resteront la propriété de leur auteur, et que de tels documents ne peuvent être copiés ou reproduits sans l'autorisation écrite expresse de leur auteur.

M'engage, sous peine d'exclusion de l'Organisme de Formation, à ne transmettre aucun document, ou vidéo qui me seront remis lors de la formation, à quiconque (stagiaires d'un autre Centre de Formation, Spécialistes ou autres ...), ni de les mettre sur internet.

Fait à

le

Signature

LOI n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.

THRACE SECURITE FORMATION - Christophe MOUNIER
06 60 98 69 83 - kohoshiatsu29@gmail.com
1705 route de Bourg Blanc – 29850 GOUESNOU
SIRET : 813 545 803 00021 - code APE : 8559A
numéro d'Agrément (NDA) : 53 29 08856 29 - DATADOCK